

## Pourquoi ?

Être employeur est un signe fort du développement de l'entreprise, mais cela induit aussi un certain nombre d'obligations que le chef d'entreprise doit connaître afin de se conformer à la législation sociale pour éviter les sanctions administratives et les litiges avec ses salariés.



## Objectif de la journée

### ⇒ **Connaitre les principales obligations d'un employeur dans le BTP :**

- Textes qui régissent l'activité
- Affichages obligatoires
- Registres et documents obligatoires
- L'embauche (formalités, contrats, mentions obligatoires)
- Les sanctions disciplinaires
- Rupture du contrat de travail, licenciement, inaptitude médicale
- Les indemnités / primes spécifiques : panier, outillage
- La gestion des absences

### ⇒ **Maîtriser le régime des Trajets et du temps de travail dans le BTP:**

- Temps et indemnités de déplacement
- Grands déplacements
- Modalités de gestion et modulation du temps de travail
- Présentation d'un tableau de suivi CAPEB du temps de travail



Date: 17 novembre

Tarif: 150€ HT—180€ TTC

### A votre écoute:

Audrey Signorelli - **Conseillère Formation**

Contact : [formation@capeb10.fr](mailto:formation@capeb10.fr) - 03 25 76 27 80



**Entreprise :** .....

**Adresse:** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**N° de Siret :** ..... **NAFA :** .....

**Port :** ..... **Email:** .....

## PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE,  
accompagné d'un chèque à l'ordre d'IDESIA  
CONSULT*

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

**NON SALARIÉ(es) :** Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT (es) Collaborateurs(trices) NON salarié(es): Limitation à 2 formations par an.(25h maxi de formation pour l'année 2020 à 15€/heure) . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

*Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).*

*Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.*

**SALARIÉ(es):** Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

*J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:  
mes codes d'accès sont*

**Cachet de l'entreprise et signature**  
Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_